

## Formation professionnelle par apprentissage développée au mali

### Concept clés de la FPA:

#### ☛ **Les OPA (s) :**

L'Organisation Professionnelle d'Artisan(e) OPA, est un regroupement fondé sur l'appartenance à un même corps de métier (métiers connexes) dont il assure la défense des intérêts (impôts, lieux d'exercices, formation, services sociaux...).

#### ☛ **L'apprentissage :**

Le terme « apprentissage » est utilisé fréquemment pour désigner tout processus d'acquisition de connaissances par la formation, d'habilités, aptitudes professionnelles et de comportements par des activités de développement ;

☛ **La formation professionnelle :** C'est un ensemble de mesures adoptées en vue de l'acquisition ou du perfectionnement de connaissances et de compétences permettant de mieux exploiter un instrument de production donné ou d'assurer une meilleure prestation ;

☛ **Un artisan :** Est artisan, toute personne professionnellement qualifiée, qui exerce à titre individuel en son nom et pour son propre compte une activité artisanale. Elle peut se faire aider par la famille, des apprentis et/ou des ouvriers ;

☛ **Un maître artisan :** Est appelé Maître artisan, toute personne ayant une qualification professionnelle, lui permettant de donner une formation appropriée ou être en mesure de faire donner cette formation par une autre personne à son service ayant les qualifications requises ;

☛ **Un Maître d'Apprentissage ou Tuteur :** Dans son sens premier, «une personne chargée de surveiller les intérêts d'un mineur non émancipé ou d'un incapable majeur placé sous le régime de tutelle“,  
D'autre part, dans la pratique professionnelle, “une personne confirmée dans sa compétence capable de guider une personne débutante, un apprenant ou un incapable majeur “ ;

☛ **Un ouvrier :** Est appelé ouvrier artisan, la personne employée dans une entreprise et justifiant d'une qualification professionnelle ;

☛ **Un apprenti :** Est appelé apprenti artisan, la personne qui s'engage par une convention de formation, au terme duquel un maître artisan s'oblige à lui enseigner par la pratique un métier ;

☛ **Un compagnon :** Est appelé compagnon, un apprenti qui a terminé son apprentissage et travaille sous un contrat d'apprentissage pour un artisan avant de devenir maître artisan à son tour ;

☛ La Cellule Opérationnelle pour la Formation Professionnelle dans le Secteur de l'Artisanat (COFPA) Créée en 2003 :

La COFPA est une Cellule de Concertation sur les questions de formation professionnelle dans le secteur de l'Artisanat pour l'APCMM et la FNAM. Elle est chargée en collaboration avec la DNFP de «l'orientation et les stratégies au niveau politique de la formation professionnelle des artisans, la promotion, la préparation, l'organisation et la mise en œuvre de la formation professionnelle par apprentissage dans le secteur de l'artisanat».

☛ **La Formation Endogène** : Est "Formateur Endogène" un maître artisan désigné au sein d'une organisation professionnelle pour prendre en charge l'organisation et la mise en œuvre des sessions de formation technique des membres de l'association.

Il doit :

- être techniquement compétent avec une expérience confirmée dans le métier
- avoir des aptitudes pédagogiques.

☛ **La certification** : La Certification de l'apprentissage est un système qui permet de mettre en place, sous certaines conditions, des programmes de formation certifiant et de délivrer ainsi aux participants des certificats professionnels attestant que le titulaire détient la maîtrise d'une fonction, d'une activité, d'un métier spécifié.

☛ **La Validation des Acquis des Expériences (VAE)** : La validation des Acquis de l'Expériences est une procédure mise en œuvre en vue d'une reconnaissance officielle des acquis professionnels d'un adulte. Elle permet par un système d'évaluation, de mesurer les compétences acquises (savoir, savoir-faire et savoir- être) par l'individu au fil du temps à travers l'exercice d'un métier ou d'une profession.

La validation des acquis peut aboutir à l'obtention d'un titre professionnel ou d'un certificat de qualification professionnelle.

### **Apprentissage traditionnel :**

Au Mali, comme dans tous les pays de la sous-région, l'apprentissage « traditionnel » se résume essentiellement en une formation sur le tas auprès d'un artisan dont la durée et le contenu ne sont pas véritablement contrôlés ni réglementés. C'est la formation la plus répandue au Mali.

Cet « apprentissage sur le tas » s'inscrit dans le cadre de relations familiales ou de voisinage avec un Maître artisan qui accepte de prendre un jeune « pour le former » sans que les termes et les conditions pédagogiques de cette formation soient clarifiés.

De part, la structuration sociale, l'entreprise artisanale est composée des membres de la famille du patron et d'apprentis qui ne reçoivent pas de rémunération fixe. Comme système de formation ou de transmission du savoir (connaissances), du savoir – faire (habilités) et du savoir – être (aptitudes professionnelles), l'apprentissage est le mode de formation par excellence de l'artisanat. Ainsi, l'entreprise artisanale est un endroit privilégié pour acquérir un métier.

### **Apprentissage de type Dual :**

De l'indépendance à 1990, notre pays a connu deux (2) systèmes de formation professionnelle qui conduisaient les jeunes à la production :

- ✓ Le premier et le plus ancien est l'apprentissage traditionnel ;

- ✓ Le second est celui de la formation initiale, organisée dans les écoles, sanctionnée par des diplômes reconnus par l'Etat comme le CAP et le BT.

Ces deux systèmes de formation présentent des insuffisances quant au niveau de qualification des produits par rapport aux besoins réels du marché du travail.

Comme alternative à ces deux systèmes, les **Organisations Professionnelles d'Artisans (OPAs)**, en collaboration avec la Coopération Suisse à travers Swisscontact ont développé à partir de 1990, le système de formation par apprentissage de type dual. Ce système de formation est aujourd'hui adopté par l'ensemble des OPA(s) à travers les structures faïtières de l'artisanat que sont **l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali (APCMM)** et la **Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM)**, mais aussi par l'Etat malien, par le biais du Ministère en charge de la Formation Professionnelle, comme composante à part entière du dispositif officiel de formation professionnelle des jeunes, aux métiers artisanaux.

Cet apprentissage repose sur deux (2) approches :

- ✓ Approche de formation dans les entreprises artisanales (apprentissage pratique) qui représente 80% du système dual ou (l'apprenti reste quatre (4) jours de la semaine chez son maître artisan) ;
- ✓ Et l'approche développée dans les centres axée sur : (l'apprentissage théorique et pratique) et qui représente 20% du dual (l'apprenti se rend une ou deux (1) / (2) fois par semaine dans un centre professionnel).

Ce système améliore l'apprentissage traditionnel sans briser ses fondements, en instaurant un volet formation professionnelle théorique et pratique dans les structures formelles de formation professionnelle.

☛ Les étapes de l'organisation de la formation professionnelle par apprentissage :

- Etape 1 : La formation professionnelle repose sur les Organisations Professionnelles d'Artisans bien structurées, avec l'existence du comité de formation ;

- Etape 2 : Organiser, avec les professionnelles du métier (Organisations Professionnelles d'Artisans) un séminaire d'analyse du métier (DACUM) pour l'élaboration du programme de formation des apprentis, basé sur les tâches concrètes nécessaires à l'exercice du métier ;

- Etape 3 : Définition de la durée de la formation, des contenus théoriques et pratiques de la formation, du matériel didactique et de l'équipement du centre ;

- Etape 4 : A l'issue de la sensibilisation des maîtres – artisans et parents, par le comité de formation de l'OPA, les maîtres – artisans inscrivent les apprentis pour le test d'alphabétisation (test d'entrée ou d'admission) ;

- Etape 5 : L'OPA à travers (comité de formation) dresse la liste définitive des jeunes apprentis admis à la formation et se charge de collecter les frais d'inscription des apprentis ;

- Etape 6 : L'OPA choisit, selon son niveau de performance (catégorisation par la DNFP et l'habilitation par le FAFPA), un centre de formation pour la prestation ;

- Etape 7 : Le Comité de formation de l'OPA rédige la demande de formation et de l'adresse à la Cellule Opérationnelle de la Formation Professionnelle dans le secteur de l'Artisanat ;
- Etape 8 : Le FAFPA finance la formation dans les centres, à hauteur de 100%, selon le cas, et signe avec l'association promotrice de la formation et le centre de formation choisi, une convention pour la prestation ;
- Etape 9 : Les structures publiques chargées de la formation professionnelle et l'ensemble des partenaires impliqués appuient les OPA(s) concernées, dans l'organisation et le paiement des indemnités des comités de formation ;
- Etape 10 : Le FAFPA reproduit les documents de formation (supports de cours) en quantité suffisante et les met à la disposition des formateurs, apprentis et maîtres – artisans ;
- Etape 11 : La formation est mise en œuvre au niveau du centre pour 27 semaines. La durée totale de la formation est de 350 heures dont 136heures de formation technique, 26 heures de culture générale et 188heures en alphabétisation ;
- Etape 12 : La formation technique est accompagnée par la Culture Générale, et l'alphabétisation pour une remise à niveau du jeune apprenti ;
- Etape 13 : Le comité de formation des OPA (s) et les coordinateurs du FAFPA assurent le suivi et l'exécution correcte de la formation (centre et atelier) ;
- Etape 14 : Le dernier niveau est sanctionné par l'Examen de Fin d'Apprentissage (CFA), suivi de la remise des attestations et certificats ;
- Etape 15 : à la fin de la formation, après évaluation par les OPA(s) et les centres de formation, les programmes de formation sont révisés par le même processus qu'à l'élaboration.

☛ **Les supports fondamentaux de la formation par apprentissage :**

- il découle du système d'apprentissage traditionnel au Mali ;
- il est orienté sur la demande du marché du travail et les besoins de compétences du métier ;
- il prend en compte le perfectionnement des patrons (premiers formateurs) et instigateurs de la formation ;
- il assure un complément d'éducation de base à travers des cours d'alphabétisation et de culture générale ;
- il instaure la collaboration avec les formateurs, les centres et les Organisations professionnelles ;
- il favorise le financement des activités de formation par les OPA(s) et l'Etat ;
- il crée une plus grande assurance chez les apprentis ;
- il favorise des échanges professionnels permanents ;
- il renforce les capacités formatives des centres de formation publics et privés.

### **Développement de la formation :**

Il existe plusieurs types de FP :

**La formation par apprentissage de type dual :** c'est un système de formation dont le principe consiste à compléter les connaissances théoriques et pratiques de l'apprenti acquises dans un atelier par une formation plus approfondie dans un centre de formation professionnelle.

Les apprentis sont des adolescents analphabètes ou des jeunes en échec scolaire, placés auprès d'une entreprise artisanale en vue de leur formation et leur insertion professionnelles (apprendre à exercer un métier)

**La formation continue :** c'est le perfectionnement professionnel permettant à un Maître artisan de renforcer ces capacités techniques dans son métier.

**La formation qualifiante :** à la fin de la formation, les personnes formées, généralement sans connaissances préalables (au début) dans le domaine, sont capables d'effectuer (faire) des travaux déterminés et précis. C'est une formation qui donne une qualification, des compétences.

### **Les comités des Organisations Professionnelles d'Artisans (OPA(s)) :**

#### **Qu'est-ce que c'est que le comité d'une OPA?**

Dans les OPA(s), un certain nombre de membres constituent le comité de formation.

Le Comité de formation est une commission créée par le Bureau de l'Association.

Les membres du Comité de Formation sont chargés de la préparation, de l'organisation et du suivi de la FP pour les membres de l'association (apprentissage, perfectionnement, formation qualifiante)

Le Secrétaire Chargé de la formation du bureau exécutif de l'Association est le premier responsable du comité de formation.

Il représente le lien entre le Bureau de l'Association et les membres du comité de formation.

### ***Mise en place du Comité de Formation au sein de l'OPA***

#### **Qui est membre du comité de formation d'une OPA ?**

Le membre du comité de formation d'une association professionnelle d'artisan(e)s est d'abord un artisan confirmé, qui exerce son activité.

#### **Pour appartenir au Comité de formation, il faut être :**

- membre régulier de l'Association ;
- sensibilisé à la formation professionnelle ;
- savoir lire et écrire ;
- disponible, dynamique, engagé et motivé ;
- désigné par le bureau exécutif de l'OPA ;

#### **Comment fonctionne le CF dans l'OPA ?**

L'Assemblée générale de l'Association (tous les membres) élit un bureau exécutif avec un Président et/ou un Secrétaire général, qui sont les premiers responsables de l'association.

Pour effectuer les activités liées à la formation des membres de l'association, le bureau désigne certains membres dynamiques et disponibles (2 à 3 personnes) de l'OPA comme

responsables de l'organisation de la FP, dont le chargé à la formation, qui en assure la présidence.

Le CF est sous la responsabilité du bureau de l'OPA et doit lui rendre compte des activités menées.

Les **Cellules opérationnelles pour la formation professionnelle des artisans (COFPA)**, sont quant à elles constituées dans le cadre de la concertation entre les structures de la FNAM et des Chambres de Métiers. Elles jouent un rôle de mise en synergie des interventions en matière de Formation Professionnelle dans le secteur et interviennent sur les aspects politiques et de lobbying. Elles constituent également des organes avec lesquels les Comités de formation doivent collaborer et échanger les informations.

#### **Les filières de la formation développées :**

##### ☛ dans le cadre de l'apprentissage de type dual nous pouvons citer :

1. *Mécanique auto ;*
2. *Electricité auto ;*
3. *Menuiserie bois ;*
4. *Menuiserie métallique ;*
5. *Froid climatisation ;*
6. *Electronique ;*
7. *Coupe Couture Stylisme ;*
8. *Coiffure Esthétique ;*
9. *Mécanique engins à 2 roues ;*
10. *Bijouterie*
11. *Photographie.*

##### ☛ dans le cadre de la formation qualifiante :

- **Le BTP :**
  - *Peinture ;*
  - *Electricité ;*
  - *Carrelage ;*
  - *Plomberie sanitaire ;*
  - *Maçonnerie ;*
- **Filatures et Tissages ;**
- **Transformation des fruits et légumes ;**
- **Transformation du Karité ;**
- **Peau et Cuir ;**
- **Cordonneries et Maroquineries ;**
- **Transformation du lait et dérivé, etc...**

#### **L'organisation de la formation par apprentissage :**

##### **Mise en œuvre de la formation :**

✓ **L'organisation du test d'entrée ; le test intermédiaire ; le test final**  
(rôles du Comité de formation) :

Avant l'organisation des tests d'entrée, les membres des différents comités de formation procèdent à l'inscription des apprentis et la liste des effectifs ayant réussi au test est mise à la disposition de l'Association qui a en charge en tant que promotrice, la rédaction de la demande de financement pour le FAFPA.

#### **Les Entreprises artisanales :**

Encadrant près de 80% de la formation, les entreprises artisanales entretiennent une relation très forte avec les centres de formation par le biais du carnet d'apprentissage. Ce carnet assure un dialogue entre les deux lieux de formation : toute chose qui facilite une conjonction évidente entre les travaux dans l'atelier et les cours du centre : le formateur y consigne le parcours de l'apprenti au centre et en conséquence le maître d'apprentissage structure la progression en atelier.

#### **Les centres de formation :**

Pour mieux corriger les faiblesses et imperfections de la formation de type traditionnel, l'implication des centres dans le processus d'apprentissage est recherché à plus d'un titre : ils jouent un rôle très important sans être les seuls détenteurs de toute la vérité formative. A l'issue d'une concertation élargie et avec l'appui technique et financier de Swisscontact, la DNFP et le FAFPA ont entrepris respectivement l'ouverture et l'habilitation des centres de formation et la tarification de la formation.

#### **Le démarrage de la formation**

Après avoir suivi la demande de formation jusqu'à son aboutissement (signature de la convention avec le FAFPA), les comités de formation doivent :

- ✓ Informer les participants de la date de démarrage de la formation, des horaires retenus ;
- ✓ S'assurer que toutes les conditions sont remplies au niveau du centre de formation pour un démarrage effectif de la formation (disponibilité des salles, de la matière d'œuvre, préparation des formateurs,...)

#### **Suivi - Evaluation de la formation :**

##### **Le suivi de la formation :**

Le suivi régulier de la formation permet de se rendre compte des problèmes et de les corriger pour un déroulement satisfaisant. Ainsi le membre du CF doit :

- ✓ Noter les présences et les absences des apprentis sur la fiche de suivi, à chaque séance ;
- ✓ Suivre l'avancement du programme ;
- ✓ Vérifier la réalisation correcte des travaux pratiques ;
- ✓ Contrôler et signer le carnet d'apprentissage (si disponible) des apprenants ;
- ✓ Prendre des mesures pour résoudre les difficultés personnelles comme les retards et absences ;
- ✓ Rendre compte (à travers des rapports et compte rendus) de la situation à l'association et aux partenaires de la formation ;
- ✓ En concertation avec les partenaires, trouver les solutions adéquates aux difficultés rencontrées ou aux déviations constatées.

#### ☛ **Les outils de suivi de la formation :**

##### - **La fiche de présence :**

Elle permet de noter les absences et présences des apprenant(e)s et des formateurs (trices) et s'assurer le suivi de l'avancement du programme :

##### - **Le rapportage :**

Pour informer les partenaires et/ou l'association des constats faits pendant le suivi, on peut utiliser des rapports et/ou comptes-rendus.

#### ☛ **Importance de l'assiduité à la formation professionnelle :**

On s'inscrit à la FPA pour acquérir des compétences et être capable d'exercer une activité qui peut générer des revenus et améliorer notre condition.

#### **Evaluation formative et sommative de la formation**

- L'évaluation de la FP se passe pendant et à la fin de la formation.

Elle permet :

De vérifier si les apprentis arrivent à maîtriser les compétences qui font l'objet de la formation ;

De s'assurer que les objectifs visés sont atteints ;

Mais aussi, de contribuer à mettre en exergue l'impact de la formation (organisation, efficacité, rentabilité, participation, intérêt des participants et autres parties prenantes...)

#### **Financement de la Formation Professionnelle par Apprentissage :**

Le FAFPA est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a pour mission essentielle de contribuer à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de formation professionnelle continue, qualifiante et par apprentissage.

A ce titre, le FAFPA intervient dans le financement de la Formation Professionnelle par Apprentissage de type dual (FPA).

#### **Les ressources du Fonds pour financer la FPA sont constituées par :**

- ☛ les produits de la Taxe de Formation Professionnelle (TFP) ;
- ☛ la subvention de l'Etat ;
- ☛ les contributions des bénéficiaires de l'assistance financière du FAFPA ;
- ☛ les fonds octroyés par les Partenaires Techniques et Financiers dans le cadre de la mise en œuvre de programmes et projets d'appui au secteur de la formation professionnelle ;
- ☛ les dons, legs, subventions de toutes natures, les emprunts ; les recettes diverses ;
- ☛ La taxe de Formation professionnelle est la principale ressource du FAFPA. Son taux est de 2% de la masse salariale des entreprises.

#### **Les entreprises artisanales :**

Les entreprises artisanales assurent les 80% de la formation par apprentissage de type dual.

#### **La carte de la FPA de type dual au Mali :**

Près de deux décennies, la carte de la formation professionnelle par apprentissage au Mali se présente ci-après :

- ☛ Le District de Bamako ;



- 👍 La ville de Kayes et la localité de Kita ;
- 👍 La ville de Koulikoro et les localités de Kati, Fana et Dioïla ;
- 👍 La ville de Sikasso et les localités de Bougouni, Koutiala, Kéléya et Yanfofila ;
- 👍 La ville de Ségou et les localités de Bla, Tominian, San, Macina et Niono ;
- 👍 La ville de Mopti et les localités de Djenné, Bandiagara, Bankass et Koro ;
- 👍 La ville de Tombouctou ;
- 👍 La Ville de Gao ;
- 👍 La ville de Kidal.

## **Renforcement des capacités des Maîtres artisans**

### **Perfectionnement**

Le perfectionnement est une formation continue à l'endroit des patrons / maîtres artisans. Il permet d'acquérir ou de développer les connaissances, capacités et comportements nécessaires à une bonne tenue des situations professionnelles compte tenu de leurs caractéristiques et exigences.

### **Formation qualifiante :**

La formation qualifiante des femmes est une formation qui contient dans son programme des séquences d'acquisition de savoir faire technique. Elle ne donne pas lieu forcément à l'attribution d'un titre ou d'un diplôme homologué. Les femmes acquièrent à travers cette formation des compétences leur permettant d'exercer des activités génératrices de revenus.

### **Rôles et Missions du Maître d'apprentissage / tuteur :**

Le maître d'apprentissage s'engage à assurer dans l'entreprise, la formation pratique de l'apprenti en lui confiant des tâches ou des travaux correspondant au métier et au niveau de qualification faisant l'objet du contrat.

### **Descriptif du concept de formateur endogène**

Le formateur endogène est un maître artisan désigné au sein d'une organisation professionnelle pour prendre en charge l'organisation et la mise en œuvre des sessions de formation technique des membres de l'association.

### **Profil du formateur endogène**

- ❖ Être Maître artisan chef d'atelier avec au moins 10 ans d'expérience ;
- ❖ Être disponible à répondre aux sollicitations de l'association ;
- ❖ Être membre actif de l'association ;
- ❖ Savoir lire et écrire en français ;
- ❖ Assurer le transfert de compétences dans une langue nationale ;
- ❖ Avoir au moins 2 apprentis dans l'atelier ;
- ❖ Être reconnu compétent par l'association ;
- ❖ Être capable de travailler en équipe.

### **Rôle du formateur endogène**

- ❖ Animer des séances de formations théoriques et pratiques dans les ateliers ;
- ❖ Suivi des patrons formés ;
- ❖ Organisation des ateliers ;

- ❖ Promotion de l'association ;
- ❖ Élaborer des modules de formation ;
- ❖ Recenser les besoins de formation sur le terrain ;
- ❖ Animer des sessions de formation hors atelier ;
- ❖ Être un évaluateur interne, un animateur dynamique.

#### **Organisation et fonctionnement de la formation endogène**

- ❖ Être doté d'outillages pour ses prestations ;
- ❖ Les programmes élaborés sont validés par l'association et les structures partenaires ;
- ❖ Mise à disposition des supports didactiques et documents techniques au FE et à l'atelier ;
- ❖ Prise en charge des frais de prestation par l'association ;
- ❖ Contribution financière des bénéficiaires ;
- ❖ Rédaction d'un rapport de fin de formation ;
- ❖ Prise en charge du séjour du FE par les bénéficiaires ;

#### **La validation des acquis de l'expérience**

La validation des acquis de l'expérience est une procédure mise en œuvre en vue d'une reconnaissance officielle des acquis professionnels d'un adulte. Elle permet par un système d'évaluation, de mesurer les compétences acquises (savoir, savoir-faire et savoir- être) par l'individu au fil du temps à travers l'exercice d'un métier ou d'une profession.

#### **Conclusion Générale :**

Depuis bientôt deux décennies, le gouvernement malien s'est donné comme objectif prioritaire le développement des ressources humaines en générales et la formation professionnelle en particuliers.

C'est pourquoi, sous l'impulsion des OPA(s), cet engagement s'est traduite, entre autres, par :

- La création de nouveaux services en renforcement de ceux existants chargés du pilotage et de la gestion de la formation professionnelle ;
- L'adoption d'une Politique Nationale de Formation Professionnelle (PNFP), le 29 juillet 2009 ;
- L'élaboration d'un Programme Décennal de développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi, outil de mise en œuvre de la PNFP ;
- La relecture de la politique nationale de l'emploi pour l'adapter au contexte actuel engagé depuis bientôt six (06) mois ;
- L'élaboration des textes réglementant la Normalisation.

Aujourd'hui, la formation professionnelle a été adoptée par l'ensemble des organisations d'artisans, à travers les structures faïtières de l'artisanat que sont l'APCMM et la FNAM, mais aussi par l'Etat malien, par le biais du Ministère en charge de la Formation Professionnelle, comme composante à part entière du dispositif officiel de formation professionnelle des jeunes, dans les métiers artisanaux, en collaboration avec la Coopération Suisse à travers Swisscontact depuis 1990.

Parallèlement à ces actions structurantes, des moyens financiers appréciables sont mobilisés par l'Etat et ses partenaires du secteur privé et mis à la disposition du secteur. Parmi les sources de ces financements on peut citer : la taxe de formation professionnelle (2% de la contribution forfaitaire) versée au FAFPA, la taxe emploi jeune (2% de la contribution forfaitaire) qui alimente le Fonds National pour l'Emploi Jeune, la contribution de 1% de la masse salariale du secteur privé et para public collectée pour le compte de l'ANPE. Des subventions de l'Etat sont aussi mobilisées pour le développement du secteur à travers le Programme d'Investissement Sectoriel (PISE).

Toutes ces actions seront capitalisées et amplifiées par le PRODEFPE dont la mise en œuvre contribuera à articuler de manière efficace l'éducation, la formation professionnelle, l'enseignement technique, l'enseignement et la formation rurale, l'enseignement supérieur, les autres dispositifs public et privé de développement des compétences et de mutualiser l'ensemble des moyens (humains, financiers et techniques) tant dans le secteur formel que celui prédominant de l'informel.

En attendant l'adoption de ce programme par le gouvernement qui est dans une phase assez avancée, les acteurs ont décidé de ne pas attendre et d'amorcer le processus de refondation de notre système de formation professionnelle.

C'est pourquoi ils ont enclenché le renouveau de la formation professionnelle, de changer radicalement la perception de la formation professionnelle au sein de notre population et de lancer enfin une stratégie globale de promotion des métiers dans notre pays. L'ensemble des parties prenantes (secteur privé, organisations professionnelles, collectivités locales, organismes et prestataires de formation, société civile, etc.) sont déterminées pour cet événement. Ainsi, pour dynamiser le dispositif, un atelier de réflexion a regroupé les **17 et 18 février 2011** l'ensemble des acteurs en partage de cette approche soutenu par les ateliers d'approfondissement et de mesures concrètes en mars axés sur l'**Institutionnelles**, le **Financement**, les **Procédures d'Organisation** et le **Suivi - évaluation** ayant du coup jeté les bases des grands défis à relever.

Ces propositions de mesures ont été érigées en plan d'action en fonction des rôles et responsabilités des structures pour leurs applications.

Par ailleurs, nous pensons que, comme en Allemagne, la formation professionnelle par apprentissage au Mali pourrait être une alternative pour la création d'emploi et dans certaines mesures de s'extirper de la pauvreté.

Pour mesurer l'impact de la formation professionnelle depuis sa mise en place en 1998 pour la création d'emplois, une étude a été commanditée par l'APCMM et la FNAM à travers la COFPA en collaboration avec Swisscontact.

Cette étude déroulée dans les villes de **Bamako, Sikasso, Koutiala et Ségou** dans 7 corps (énumérés ci-dessus) a fourni des données précises sur l'insertion des jeunes apprentis finalistes issus du dual.

Aussi, il appartient fortement aux OPA(s) en collaboration avec la DNFP, FAFPA et Swisscontact, une **mise à jour permanent du répertoire des apprentis formés qui devrait permettre d'avoir des informations précises (ville, adresse, téléphone ou Email) et à temps réel afin de disposer une base de sondage fiable pour toute enquête future.**

Toutefois, il est impératif d'élargir l'étude sur l'ensemble des corps de métiers et de des localités afin de produire une étude plus détaillée, exhaustive et plus précise afin de disposer de bases de données statistiques centralisées.